

64 rue du Ranelagh
75016 Paris
Tél. : 01 43 40 68 80
www.usf.fr
Association Loi 1901
Siret 423 739 697 00054
Code APE : 9499Z

Paris, le 20 février 2026

**CONVOCATION A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'USF (Utilisateurs SAP Francophones)**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Ayant son siège au 64 rue du Ranelagh à Paris (75016)

Chers Membres USF,

Je vous prie de bien vouloir assister à **l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USF** qui aura lieu **lundi 9 mars 2026 à 9h00** au siège de **l'USF, 64 rue du Ranelagh, 75016 Paris (3ème étage)**.

L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation et approbation du rapport moral pour l'année 2025
- Présentation et approbation du rapport financier pour l'année 2025
- Quitus au Conseil d'Administration sur la bonne gestion de l'USF
- Approbation de l'affectation du résultat en fonds propres et transfert de la réserve
- Présentation et approbation du budget prévisionnel pour l'année 2026
- Élection des membres du Conseil d'Administration pour l'année 2026

Conformément à l'art. 21 des Statuts de l'USF, si le quorum n'est pas atteint lors de cette première convocation, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USF se tiendra en seconde convocation le **mercredi 25 mars 2026**.

Il est rappelé que le vote par procuration ou par correspondance est admis selon les modalités définies par le règlement intérieur de l'USF.

S'agissant du vote par procuration, il est en outre rappelé que chaque adhérent peut recevoir plusieurs délégations de vote, dans les limites posées par les statuts de l'USF.

Pour mémoire, **les statuts** et **le règlement intérieur** de l'USF sont disponibles sur le site internet (www.usf.fr).

Je vous prie de recevoir mes cordiales salutations.

Gianmaria Perancin
Président USF